

REGLEMENT INTERIEUR

ACCUEILS ALSH ST-GEORGES-DE-COMMIERS MERCREDI ET VACANCES

Le Centre Socioculturel André Malraux organise des accueils de loisirs tout au long de l'année sur les différentes périodes de vacances (fermeture annuelle entre Noël et Jour de l'An). Ces accueils sont agréés par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports et par les services de PMI du Conseil Général. Ils s'effectuent dans le cadre d'un partenariat conventionné avec le Service Public de la Mairie de St-Georges-de-Commiers.

1 – Admission

Les enfants admis à fréquenter ces accueils sont en école primaires, à partir de 3 ans (propre et sans couche), jusqu'à 10-11ans fréquentant encore le CM2.

2 – Lieux d'accueil

Ces accueils sont organisés dans l'école maternelle les Sausets à St-Pierre, route de St-Pierre, 38 450 St-Georges-de-Commiers, pour les deux groupes les 3/5ans Marmottes et les 6/11 ans Chamois.

3 – Inscription

L'accueil est conditionné à une inscription préalable (15 jours avant le démarrage des petites vacances et un mois avant pour l'été) et à **une adhésion à l'association**.

La première inscription pour chaque période de vacances ou 1^{ère} inscription pour le mercredi sur l'année scolaire, se fait au centre socioculturel via un dossier annuel complet (téléchargeable sur le site www.cscmalraux.org).

Les inscriptions se font au Centre Socioculturel lors des permanences d'accueil jusqu'au jeudi 12h00 pour la semaine suivante. Aucune inscription ne pourra être faite par téléphone.

Pour l'accueil du mercredi, l'accueil est également conditionné à une inscription préalable. Vous avez jusqu'au lundi 12h00 pour le mercredi qui suit.

4 – Annulation

Les annulations pour l'accueil des vacances se fait par mail et le jeudi avant 12h00 pour la semaine suivante. Aucune modification, rajout ou annulation ne sera possible en cours de semaine sauf annulation pour raison impérieux par mail ou par SMS au responsable : **07 68 90 25 78**.

Pour l'accueil du mercredi, vous avez également jusqu'au lundi 12h00 pour le mercredi qui suit.

Toute annulation d'un enfant le jour même sera facturée, sauf si motif médical justifié et fournis.

5 – Facturation.

Les tarifs sont établis par la commune de St-Georges-de-Commiers par le biais de la Convention. Ils varient en fonction du quotient familial établi par la CAF. Pour les non allocataires, ce quotient est calculé par le Centre Socioculturel sur la base de documents tels que l'impôt sur le revenu.

La grille tarifaire comprend un tarif à la demi-journée avec ou sans repas et un à la journée.

Le règlement se fait à l'inscription.

6 – Horaires

L'accueil de l'ALSH des mercredis et des vacances fonctionnent du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00. 5 modalités d'inscriptions sont possibles :

1. Matin sans repas de 8h00 à 11h45.
2. Matin avec repas de 8h00 à 13h30.
3. Après-midi sans repas de 13h30 à 18h00.
4. Après-midi avec repas de 11h45 à 18h00.
5. Journée de 8h00 à 18h00.

Le matin, les arrivées peuvent être échelonnées entre 8h00 et 9h00. **Les parents doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'équipe d'animateurs à l'intérieur du centre de loisirs.**

Le soir, les départs peuvent se faire entre 17h00 et 18h00.

7 - Retards

En cas de retard à 18h00 : Le personnel d'encadrement cherchera à contacter par téléphone les parents ou les personnes habilitées à prendre en charge l'enfant.

Chaque retard sera consigné sur la liste des présences. Légalement, le CSC Malraux peut demander la prise en charge de l'enfant à la gendarmerie.

8 – Départ des enfants

Les parents doivent récupérer leurs enfants sur les lieux d'accueil (sauf activité exceptionnelle du groupe à l'extérieur). Toute autre personne habilitée à venir chercher un enfant **doit être identifiée et mandatée** par les parents et posséder une autorisation écrite et signée de ceux-ci. Le Centre Socioculturel doit être informé préalablement des identités des personnes habilitées à récupérer les enfants.

Pour les enfants autorisés à rentrer seuls chez eux, les parents doivent le signaler via la fiche d'inscription.

9 – Règles de vie et projet pédagogique

L'accueils ALSH est organisé de manière à permettre d'atteindre les objectifs fixés par le projet pédagogique élaboré par le Centre Socioculturel (disponible sur le site internet www.cscmalraux.org).

Les familles seront largement invitées à participer à l'évaluation et à l'amélioration de ces accueils tant au niveau organisationnel que pédagogique, via la commission enfance. Chaque parent intéressé pour en faire partie, peut se manifester auprès de la directrice référente.

L'accueil ALSH contribuent à l'épanouissement de l'enfant et à sa socialisation : tout est mis en œuvre pour que son autonomie y soit favorisée.

Le personnel d'encadrement s'interdit tout comportement, geste ou parole qui traduirait de l'indifférence ou du mépris à l'égard de l'enfant ou de sa famille. De même, les enfants, comme leur famille, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du personnel d'encadrement.

L'équipe d'animation est garante du choix des activités proposées. Les parents s'engagent à respecter ces choix.

Les animateurs auront pour souci d'être en perpétuelle relation avec les parents lors de l'accueil et dans la construction des temps à l'ALSH.

Ce document est à lire, à signer et à rendre avec le dossier. Le règlement est consultable sur notre site internet.

*Ajouter la mention manuscrite « Lu et approuvé »
Signature des parents ou tuteurs légaux*